

Demande d'exonération

Pose d'un sous-compteur

De la taxe annuelle d'épuration et d'entretien des collecteurs selon article 49 du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux approuvé le 11 décembre 2003.

1. Requérant(e)

Nom :	
Prénom	
Adresse :	
CP / Localité	
Téléphone :	
Mail :	
No de contrat eau avec les SI de Nyon (voir facture) :	
No de parcelle :	
Demande à être exonéré pour les raisons suivantes :	
Industrielles	<input type="checkbox"/>
Artisanales	<input type="checkbox"/>
Agricoles	<input type="checkbox"/>
Eau d'arrosage	<input type="checkbox"/>
Eau pour climatiseurs	<input type="checkbox"/>
Un compteur séparé existe-t-il ? (oui / non)	

2. Formulaire à retourner :

Service Travaux publics
La Place 2 – 1197 Prangins - travaux@prangins.ch

3. Conditions

Préalablement à tout travail de transformation de la nourriture, le propriétaire au bénéfice d'une autorisation de défalcation contactera le Service des eaux de Nyon.

Lieu et date :

Le/la requérant(e) :

4. Décision du Service

Exonération : Accordée : Refusée :

Prangins, le

Eric Zahnd